

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000035/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 15 mai 2024

Le président du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 29 avril 2024, la lettre par laquelle la commune d'Epinal demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets, sollicités par la commune d'Epinal, de modification n° 7 du plan local d'urbanisme pour mise en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales suite à sa révision, de modification n° 8 du plan local d'urbanisme pour ajustements rendus nécessaires avant élaboration de la procédure de révision générale de ce document et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme relative à la "réorganisation du site de traitement et de valorisation des déchets de Razimont" ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Francis Gérard est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune d'Epinal et à Monsieur Francis Gérard.

Le président,



Sébastien Davesne